

Projet industriel

Page 28 de l'évaluation environnementale : « Une grande partie des arbres existants sera conservée et de nouvelles plantations sont prévues. L'objectif est de maintenir un écran boisé autour du site de projet. Circulation et stationnement une analyse spécifique des entrées/sorties sera menée avec les services du département, afin de garantir une sécurisation optimale des circulations aux abords du site. 70 personnes travailleront sur le site. »

Comme mentionné précédemment, vu l'implantation du bâtiment industriel et la voie de desserte de 8 mètres du hameau agricole, la haie de cyprès se réduit d'après les plans à une largeur de 30 cm. Elle n'existe donc plus. La haie de chamaecyparis sera très probablement arrachée sur toute la longueur de la clôture Sud pour permettre la construction du ou des bâtiments (passage des nacelles pour le bardage etc.). L'implantation du parking, de l'aire de manœuvre et du bassin de récupération d'eau de pluie fait disparaître le reste de la végétation. L'implantation du système d'assainissement et de son réseau d'épandage achèvera peut-être le défrichement total de la parcelle de l'usine. Ce bâtiment apparaîtra alors dans toute son ampleur.

L'objectif de « Transition paysagère boisée à assurer entre les deux parties du projet et avec les espaces environnants » de l'étude, visant à maintenir des haies le long de l'usine, ne peut aujourd'hui pas être rempli ; les végétaux dépérissant en périphérie de parcelles. Par conséquent, une nouvelle haie pourra être implantée entre le bâtiment de Tecmatel et l'accès à la partie agricole, mais elle mettra du temps à pousser et ne masquera jamais entièrement la façade. Aucune haie ne pourra être implantée entre la voirie agricole et au droit de notre habitation et des serres, par manque de place.

PROJET AGRICOLE

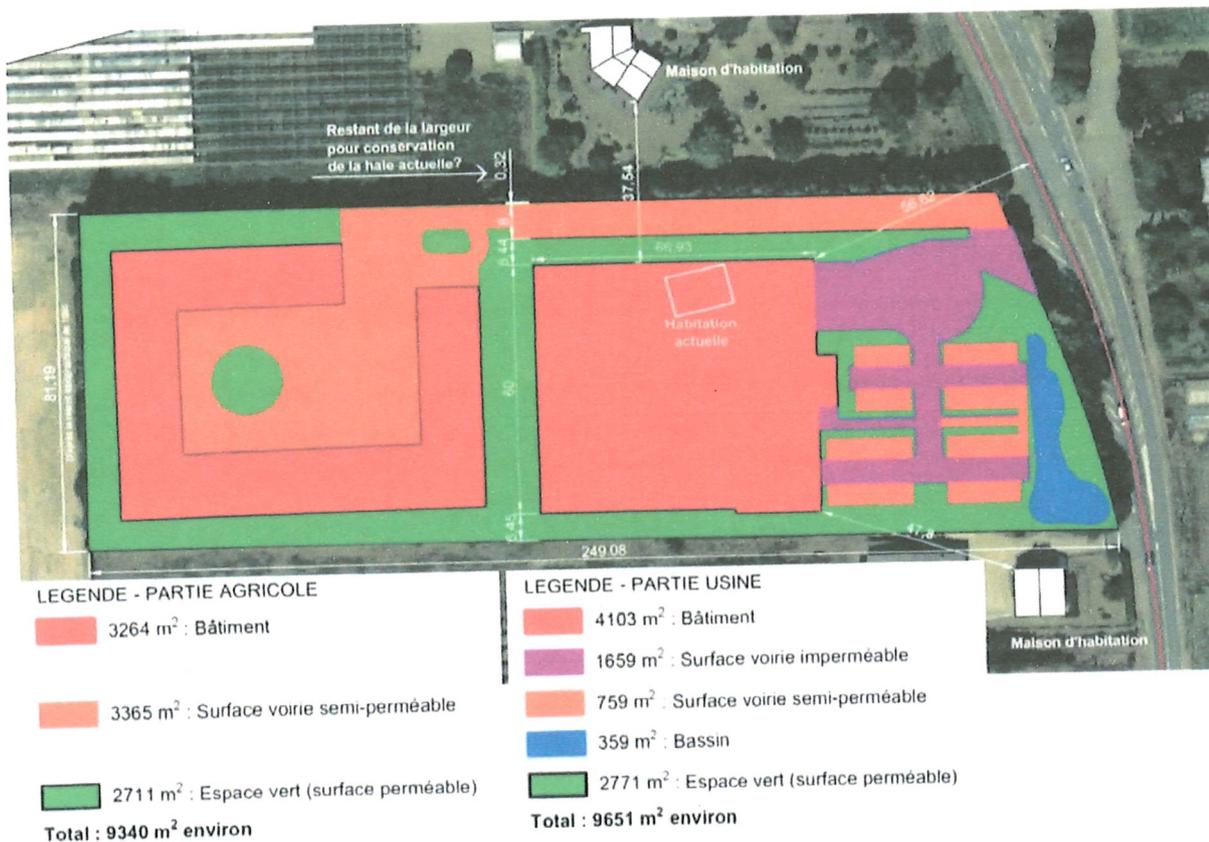
Page 30 de l'évaluation environnementale : la récupération des eaux de pluie.

Le système de récupération des eaux de pluie ainsi que celui de l'assainissement n'est pas représenté. Vu les surfaces non plantées disponibles, cela paraît compliqué à réaliser.

« L'accès à la ferme s'effectuera par la RD30 par une voie de plus de 8 m de large. » D'après le plan l'allée sera en stabilisé et la cour gravillonnée.

Cette voie en stabilisé n'est, à mon avis, pas adaptée à un passage répété de véhicules lourds et des tracteurs et je ne parle pas de la cour gravillonnée qui va se faire « labourer » par les manœuvres des camions et des tracteurs. De plus, ce revêtement ne permettra pas la manutention de palettes, ni de Rolls dans la cour. Rappelons encore que l'accès sur la RD30 est très dangereux vu le manque de visibilité et la vitesse limitée des engins agricoles et des véhicules de l'usine devant s'insérer dans la circulation.

Synthèse des plans projets et remarques



Plan 1 : Plan de synthèse des 2 projets.

L'examen des plans ci-dessus montre l'importance des zones imperméabilisées et semi-imperméabilisées sur les deux parcelles. Au total, d'après les plans fournis, les deux projets cumulent environ :

- 9 026 m² de surfaces imperméables (bâtiments et voiries en enrobé), soit 47,52% du site.
- 4 124 m² de surfaces semi-perméables (dont gravillons et stabilisés qui finiront par être remplacés par de l'enrobé, car inadapté à l'usage de la ferme), soit 21,71% du site.
- 359 m² de bassin (dont la profondeur n'est pas indiquée), soit 1,89% du site.
- 5 485 m² d'espaces verts, soit 28,88% du site.

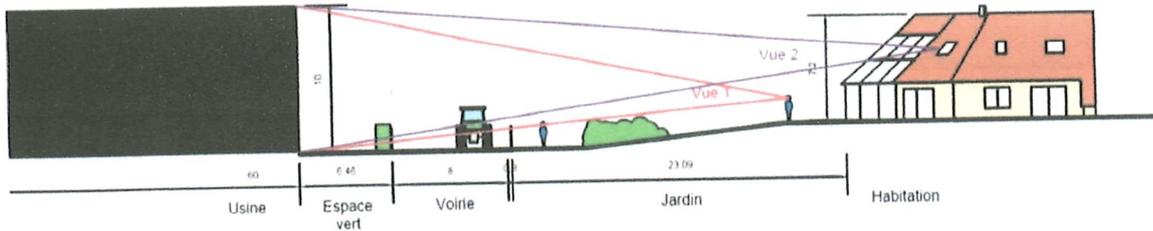
Pour une parcelle d'environ 18994 m².

Les surfaces présentant un fort phénomène de ruissellement sont donc très importantes (13 150 m²) et risquent d'être augmentées à 65,23% du site dans le futur par la transformation des voiries « semi-perméables » de la ferme en voiries imperméables. La surface nouvellement imperméabilisée étant supérieure à 1ha, le projet devra être soumis à une autorisation relative à la « loi sur l'eau ». Dans ce cas, la réglementation impose de traiter au moins les eaux des petites et moyennes pluies à la parcelle sur ce type de zone, afin de limiter le ruissellement par temporisation. Dans le cas présent, le bassin se trouvera en dessous des fossés de la route départementale. Aucun dispositif de surverse n'est donc possible. Les pluies décennales devront donc être traitées à la parcelle, sur un sol probablement argileux, donc peu perméable (les parcelles contiguës à ce niveau

étant très argileuses). Une profondeur importante du bassin est limitée par la présence à proximité de la RD30 dont la structure pourrait être endommagée. L'élargissement de la surface du bassin paraît difficile du fait de l'occupation déjà dense de la parcelle. Nous sommes donc curieux de connaître l'avis de la police de l'eau à ce sujet et les dispositifs pouvant limiter le ruissellement potentiel sur les parcelles voisines.

Concernant l'assainissement, et à titre indicatif, le ratio pour la longueur d'épandage sur notre propriété est de 100 mètres linéaires et de 2 cuves de 3000L pour 6 personnes. En proportion, et à titre de comparaison, la longueur du réseau pour 90 personnes serait de 1 500 ml (ou m²). Ces surfaces ne peuvent bien sûr pas être plantées. Nous aimerions avoir des précisions sur les systèmes d'assainissement envisagés et leurs dimensionnements.

Impacts visuels rapprochés



Coupe 1 : Coupe allant de notre maison à l'usine.

Notre maison étant située en surplomb par rapport au terrain de l'usine, les vues depuis notre espace de vie (salon / cuisine) sont directement orientées vers le projet. Ainsi, nous sommes directement exposés aux vues des visiteurs, ainsi que des salariés du site. Les vues suivantes montrent les vues depuis notre jardin, ainsi que depuis la RD30 et de la devanture du magasin de la *Ferme de Gally*, dont la renommée s'est bâtie sur la valorisation du monde agricole et de ses produits.



Photomontage 1 : Vue avant / après de l'usine depuis notre terrasse



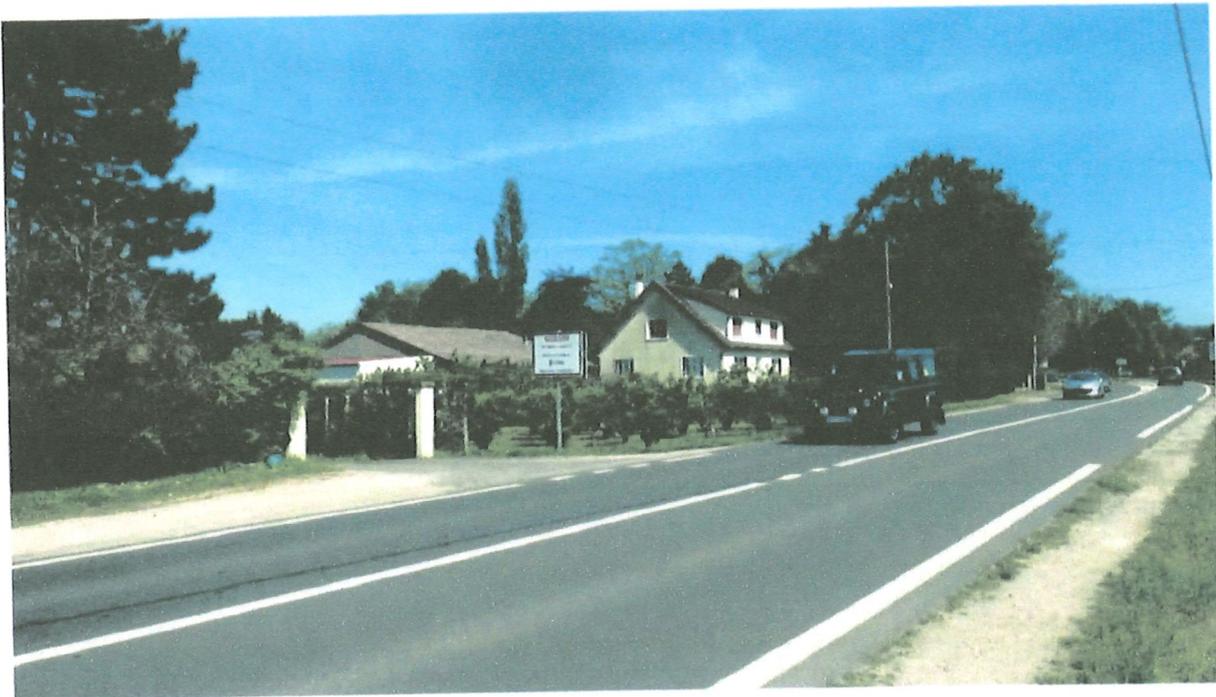
Photomontage 2 : Vue avant / après de l'usine depuis notre véranda



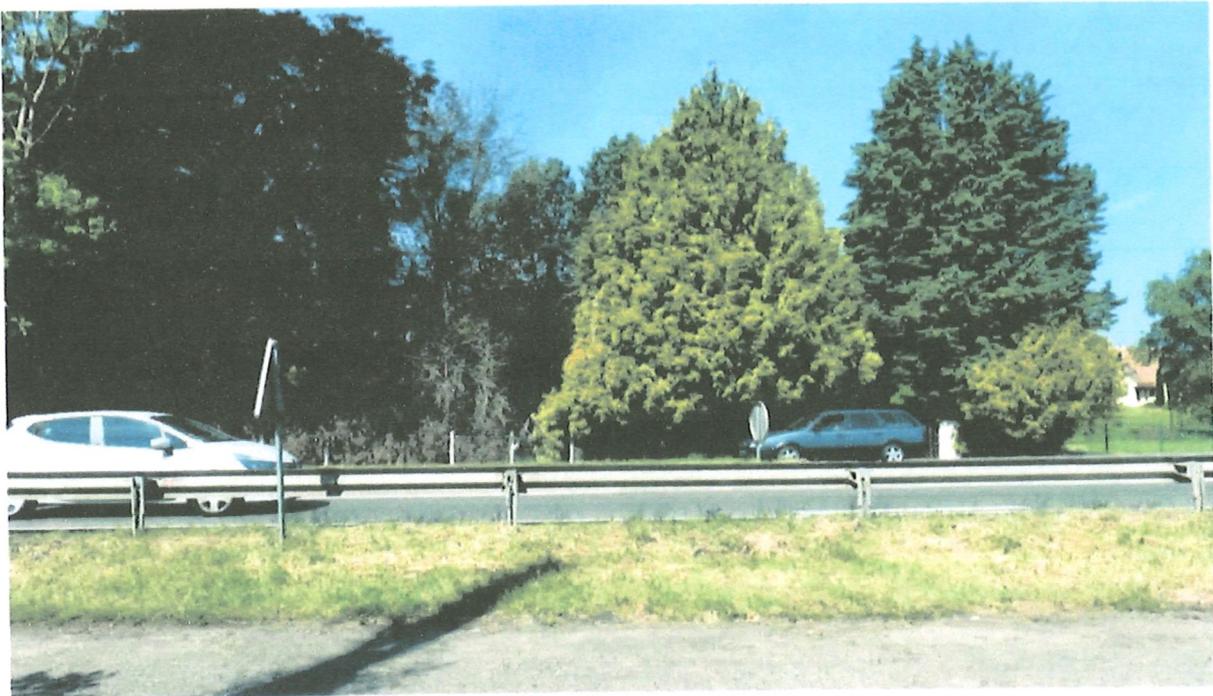
Photomontage 3 : Vue avant / après de l'usine depuis la route de Davron.



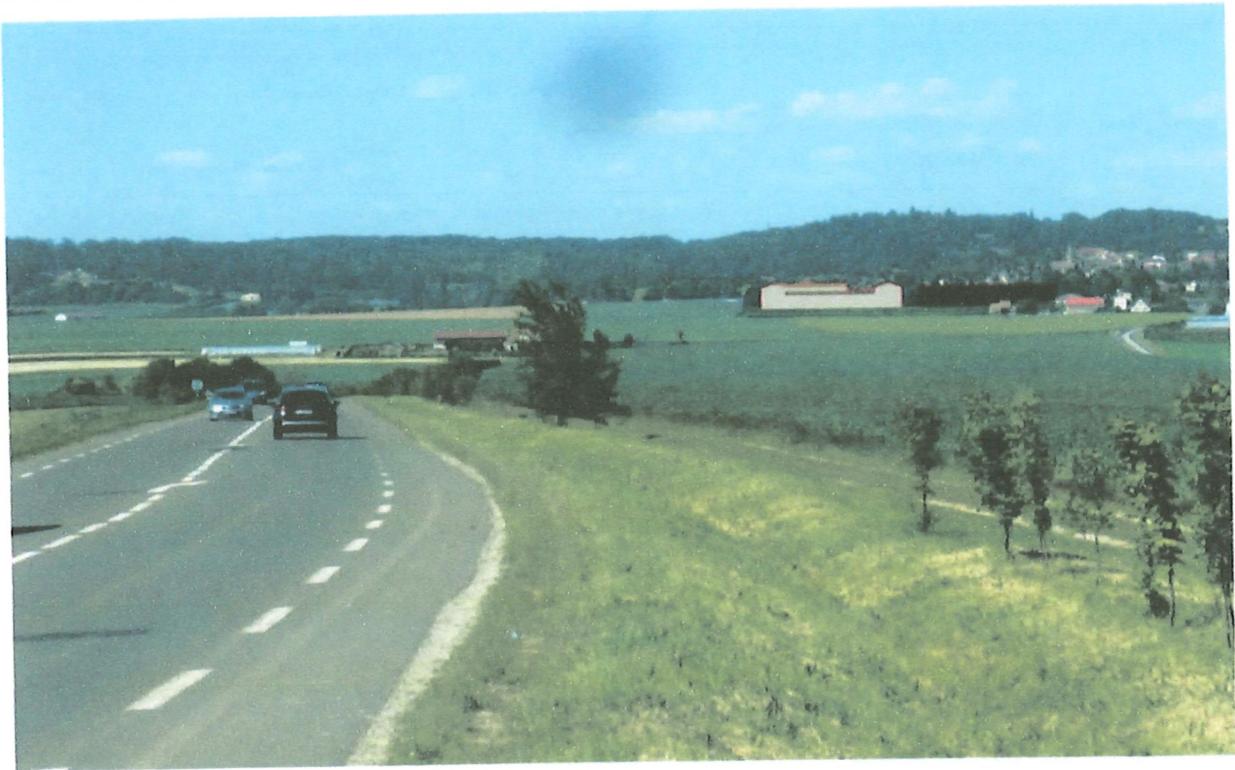
Photomontage 4 : Vue avant / après depuis l'entrée du magasin des Fermes de Gally, à proximité du siège de la Pleine de Versailles. Il s'agit ici d'une vue d'été. Les arbres de notre parcelle étant majoritairement caducs, les bâtiments seront encore plus visibles l'hiver.



Photomontage 5 : Vue avant / après de la maison de M. Fremin depuis la RD30 en direction de Feucherolles.

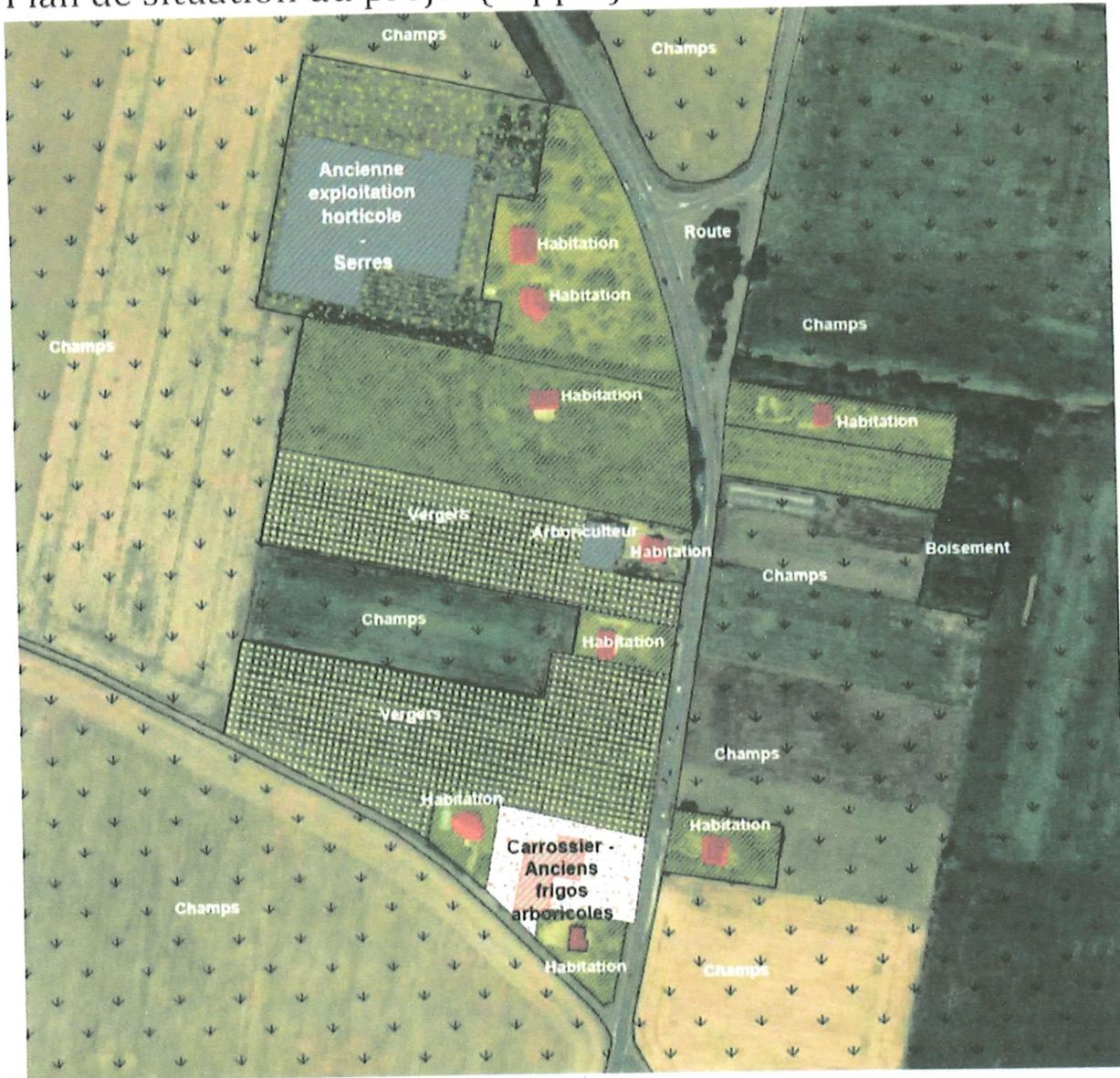


Photomontage 6 : Vue avant / après face à l'accès du site depuis le côté opposé de la RD30.



Photomontage 7 : Vue avant / après depuis la RD30 au niveau de l'INRA en direction de Feucherolles.

Plan de situation du projet (rappel)



LEGENDE

	Habitations individuelles
	Jardins et parcs de particuliers
	Bâtiment d'exploitation horticole / arboricole
	Abords de bâtiment horticole / arboricole
	Vergers
	Champs cultivés
	Bâtiment de carrosserie - Anciens frigos d'exploitation arboricole
	Abords de la carrosserie
	Boisement

La zone de Feucherolles / Davron est aujourd'hui composée principalement de jardins et parcs, d'habitations individuelles d'agriculteurs ou d'agriculteurs à la retraite et de terres arables. Un carrossier est présent sur le site dans d'anciens frigos arboricoles. Les serres de notre terrain sont aujourd'hui inutilisées mais la terre située en dessous des vitrages peut de nouveau être cultivée au besoin. L'usage ici est donc d'habitation et agricole.

La desserte des bâtiments par les engins d'incendie et de secours

Principes généraux

Largeur minimum : 8 m

Force portante calculée pour un véhicule : 160 kilo-newtons

Hauteur libre : 3.50m

La voie échelle

Pour les bâtiments de plus de 8m de hauteur, la disposition de la voie doit permettre de desservir toutes les baies de la façade.

Les voies en impasse

Des dispositions particulières liées au stationnement doivent permettre le croisement ou le dépassement des véhicules, mais aussi le retournement des engins de secours.

Vu l'implantation proposée, le projet est-il dans les normes ?

CONCLUSION

Ces deux projets pris séparément sont intéressants. Ils sont malgré tout surdimensionnés et inadaptés au terrain et au secteur. L'impression qu'il en résulte est qu'il fallait absolument les faire rentrer quitte à le faire au chausse-pied. Les porteurs du projet veulent faire cohabiter une entreprise de haute technologie avec des entreprises agricoles ce qui paraît incompatible dans une zone où l'orientation est de préserver justement ce caractère rural et artisanal propre à la plaine de Versailles. Discours par ailleurs défendu jusqu'à présent par l'intercommunalité. Ce type d'activité industrielle a plus sa place dans une vraie zone industrielle et je pense qu'il existe d'autres sites d'implantation mieux adaptés et assez proche d'Élancourt si on cherche un peu.

Je souhaiterais encore apporter quelques éléments sur le déroulement et la présentation de cette enquête. La maison et le terrain ne sont plus entretenus, c'est vrai, mais la construction est de qualité et demande bien sûr des travaux de rénovation. Après le rachat par l'intercommunalité et la commune de Davron, aucune démarche autre que le projet d'implanter une usine et en complément un hameau agricole (qui paraît servir d'alibi au projet) ne semble avoir été entreprise. Personne dans le secteur n'a eu d'écho sur le devenir de cette parcelle, sauf le fait qu'elle soit classée en *Espace Boisé Classée* (EBC). Aucune réunion d'information n'a eu lieu avec les propriétaires et voisins du site concerné. Ce que je trouve très regrettable pour un petit village comme le nôtre où il était d'usage d'informer les habitants concernés par un projet surtout de cette ampleur sur la commune. Enfin, aucune information ne transparait sur le montage financier du dossier, ce qui est bien dommage.

Je voudrais remercier les organismes en particulier la MRAE, la DDT et la CHAMBRE D'AGRICULTURE qui ont apporté des éléments concrets et pertinents, permettant de se faire une opinion plus précise sur ce dossier quelque peu incomplet et orienté, ainsi que Monsieur GOMEZ, Commissaire enquêteur, qui nous a donné la marche à suivre pour répondre à cette enquête.

Enfin je souligne le manque de concertation, d'information et de considération des personnes qui ont proposé et monté ce dossier ; il apparaît que bon nombre d'habitants de Feucherolles et de Davron ne sont pas au courant de cette opération dont les orientations et conséquences pour le secteur semblent être restées assez confidentielles. Je l'ai pour ma part appris par des voisins qui ont aperçu l'affiche d'enquête presque par hasard sur le portail de la parcelle concernée.

Pour les raisons énoncées ci-dessus, je suis donc opposé à la réalisation de ce projet.

PJ : extraits du SCOT (3 pages)

Bien cordialement,

Daniel MASANELL